

## Santé : « Demander aux associations de financer les oubliés du Ségur, c'est négliger qu'elles sont par nature non lucratives »

### TRIBUNE

#### Julien Bernet

directeur général de l'association Hapogys, spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de paralysie cérébrale

**Les mesures « iniques » du Ségur de la santé ont mis au jour le risque d'une triple rupture pour le secteur associatif qui œuvre dans le secteur social et médico-social, affirme Julien Bernet, directeur de l'association Hapogys en Gironde.**

Publié aujourd'hui à 15h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

**L**e 20 septembre 2022, le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe déclarait à propos des oubliés du Ségur que « *les employeurs doivent prendre leurs responsabilités* ». Les oubliés du Ségur sont ces salariés associatifs œuvrant dans le secteur social et médico-social à qui il est refusé l'augmentation salariale décidée au cours du Ségur de la santé, la consultation des acteurs du système de soins organisée par le gouvernement en 2020 à la suite de la crise sanitaire due au Covid.

Cette affirmation du ministre est éloquente et préoccupante. Elle relève d'une stratégie qui consiste à provoquer une confrontation salariés/employeurs afin de détourner l'attention et d'éviter à l'Etat de prendre ses propres responsabilités. Demander aux employeurs associatifs de prendre seuls en charge l'augmentation des oubliés du Ségur, c'est négliger une évidence : le secteur associatif est par nature non lucratif.

**Lire aussi :**  [L'automne des grands chantiers pour le secteur de la santé](#)

C'est pourquoi il peut se voir déléguer des missions de service public et intervenir sur un marché économiquement non rentable, comme l'accompagnement des personnes en situation de handicap : il donne de la valeur à ce qui n'en a pas. Renvoyer les employeurs associatifs à leurs responsabilités pour financer les oubliés du Ségur, relève de la même incongruité que de leur demander de financer des primes de pouvoir d'achat dites « Macron ».

### Les risques des trois ruptures : social, séjour, moral

L'Etat se décharge sur les employeurs, donnant l'illusion qu'à l'image des multinationales, les associations produisent de la valeur financière et peuvent la partager. Certes, nous produisons de la valeur, mais elle est humaine... et si elle se partage, elle ne se voit pas sur la fiche de paie ! En deux ans, les mesures iniques du Ségur de la santé ont mis au jour le risque d'une triple rupture :

- Rupture du contrat social vis-à-vis des professionnels et de leurs employeurs

La dégradation des conditions salariales des conventions collectives du secteur est continue. Il n'est plus supportable de constater que le SMIC brut a augmenté de 66,08 % pour l'ensemble des secteurs entre 2000 et 2021 (<https://france-inflation.com/smic.php>), alors que, par exemple, les salaires de la convention collective des établissements et services pour personnes en situation de handicap (du 15 mars 1966) n'ont progressé que de 12,35 % .

### **Lire aussi :** [Santé : tout un système à revoir](#)

Le contrat social républicain repose sur le fait qu'un citoyen qui travaille et contribue à la solidarité nationale puisse vivre dignement de son salaire. Ce contrat social fondateur est en souffrance. Il n'est pas tolérable de voir des professionnels paupérisés alors même qu'ils sont au service des plus vulnérables.

Les effets de cette baisse d'attractivité des métiers de l'humain sont dévastateurs : hausse continue des postes vacants, difficultés de remplacement, désorganisation, épuisement des professionnels en poste...

- Rupture du contrat de séjour vis-à-vis des personnes accompagnées et de leurs proches

Ces deux dernières années, dans nombre d'établissements médicalisés, il a été demandé aux proches de réaccueillir leur parent en situation de handicap chez eux, la continuité du service et des soins ne pouvant plus être garantie ; il s'agit d'une rupture sans équivoque du contrat de séjour. N'oublions pas que pour ces adultes, l'établissement est leur domicile. Comment tolérer que les seuls citoyens français expulsables, y compris en plein hiver, soient les personnes en situation de handicap et de surcroît ceux qui nécessitent des soins soutenus ?

Toutes ces situations placent les équipes et les directions dans des conflits éthiques permanents. Quant aux personnes accompagnées et leurs proches, c'est une rupture d'un lien de confiance avec l'Etat qui s'était forgé progressivement.

- Rupture du contrat moral vis-à-vis des associations familiales et de leurs représentants

Dès le début des années 1950, des familles trouvent la force de s'organiser en associations pour défendre les intérêts de leurs proches en situation de handicap. Cet engagement associatif et bénévole des acteurs familiaux impliquait une forme de contrat moral avec l'État : ils ne comptent pas leurs heures ni l'énergie dépensée, mais en contrepartie, ils sont assurés que lorsqu'ils ne seront plus de ce monde, leur enfant vivra dans la dignité, avec un accompagnement pérenne et adapté.

## **Prise indispensable de responsabilité du gouvernement**

En 2021 et 2022, certaines familles ont expérimenté très concrètement l'incapacité temporaire des associations, et donc de l'Etat, à assurer la continuité de l'accueil de leurs enfants. Ce point de bascule, difficilement imaginable il y a quelques mois seulement, vient remettre en cause ce contrat symbolique passé il y a plus de cinquante ans entre les associations et l'Etat. Alors arrêtons l'hypocrisie avant qu'il ne soit trop tard.

### **Lire aussi :** [« Les candidats à la présidentielle devraient armer un plan de relance vigoureux pour tous les métiers du social et du médico-social »](#)

Que chacun prenne effectivement ses responsabilités. Nous prenons les nôtres en tant qu'employeurs et directions en assumant les risques créés sur le terrain par ces mesures inadaptées. Les professionnels prennent les leurs en se battant au quotidien afin de maintenir un accompagnement digne. Nous attendons maintenant que le gouvernement fasse de même et arrête de louvoyer.

Et ne nous trompons pas, cette tribune n'est pas une énième revendication catégorielle. Nous sommes tous concernés. Qui peut croire en effet qu'il terminera sa vie sans perte d'autonomie et sans besoin d'assistance ? Pour mourir dans la dignité, faudra-t-il mourir jeune, en bonne santé et

subitement ? Est-ce le modèle de société que nous souhaitons ? Si la réponse à ces questions est non, il est grand temps de réagir collectivement et de nous faire entendre.

 **Julien Bernet** est coauteur de *La Gestion des associations* paru en 2016 aux éditions Erès

**Julien Bernet** (directeur général de l'association Hapogys, spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de paralysie cérébrale)

## **Services**